

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Treillières

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/134 du 9 septembre 2016, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation unique sollicitée par la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, 1 rue Marie Curie, Parc d'activités La Grande Haie, 44119 Grandchamp des Fontaines, concernant l'extension du parc d'activités de Ragon à Treillières, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment l'article L.214-3.

Cette enquête aura lieu **du lundi 3 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, dans la commune de Treillières.

M. Jany LARCHER, retraité de la DDTM, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Hubert GRIMAUD, ingénieur production en centrale thermique à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête accompagné de l'avis obligatoire des autorités administratives sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Treillières où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Treillières (57 rue de la mairie 44119 Treillières).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Treillières aux jours et heures suivants :

- lundi 3 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 12 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 22 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 27 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 4 novembre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public dans la mairie de Treillières, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le président de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, 1 rue Marie Curie, Parc d'activités La Grande Haie, 44119 Grandchamp des Fontaines.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.